

Plus de 10 000 praticiens exercent illégalement

Compte Test - 2014-04-10 20:58:00 - Vu sur pharmacie.ma

Un communiqué publié par le bureau exécutif de la Fédération nationale des syndicats des médecins-dentistes du secteur libéral au Maroc, accuse les ministères concernés d'encourager l'exercice illégal de la médecine dentaire et dénonce l'absence d'une réglementation du métier de prothésiste dentaire.

Dans son communiqué, la Fédération demande également la sortie de nouvelles circulaires du ministère de la Santé et ministre de l'Intérieur pour l'arrêt des nouvelles installations des cabinets de «dentistes illégaux» et la mise en œuvre de la loi en vigueur ainsi que la création d'une commission interministérielle et intersectorielle pour trouver des solutions réalistes globales et définitives à ce fléau et mieux protéger le citoyen marocain conformément aux dispositions de la Constitution.

En outre, les chirurgiens-dentistes insistent sur le ministère de la Santé pour prendre rapidement des mesures contre les entreprises spécialisées en matériel médical qui vendent ces équipements professionnels à n'importe qui, ce qui facilite l'exercice illégal de la médecine dentaire.

Les conditions dramatiques de ces consultations illégales peuvent avoir des conséquences graves sur la santé des patients qui risquent de contracter des maladies infectieuses telles que le sida et l'hépatite «B» et «C» ou même perdre la vie.

L'absence d'une loi spécifique à la médecine dentaire, qui est toujours régie par le Dahir de 1960, demeure l'un des plus grands obstacles rencontrés par les chirurgiens-dentistes dans leur lutte contre ce phénomène. D'après eux, ce texte devenu trop vieux et rend difficile l'éradication de ce fléau.